



Une entreprise agréée Placo® : un savoir-faire reconnu

Le Club entreprises Placo®, réseau national composé de professionnels spécialisés dans les métiers du plâtre, de l'isolation acoustique, thermique et de la décoration, vous permet d'accéder à des entreprises près de chez vous, dotées des compétences suivantes :



► Leaders du second œuvre

Actrices incontournables, elles sont reconnues pour leur technicité, leur savoir-faire, la qualité de leur suivi de chantier et de leur coordination avec les autres corps d'état.

► Expérimentées : du neuf à la réhabilitation

Maison individuelle, logement collectif ou bâtiments tertiaires... Leur champ d'intervention va de l'aménagement à la décoration, en passant par l'isolation thermique ou acoustique.

► Respectueuses des réglementations

Avis techniques, procès-verbaux, DTU... Elles s'engagent à respecter les réglementations en vigueur et à suivre les préconisations de mises en œuvre de Placoplatre.

► Innovantes

A la pointe de la technologie, elles disposent d'une vision large et complète de l'ensemble des produits développés par Placoplatre.

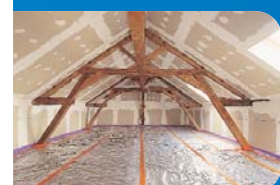


10 bonnes raisons de choisir une entreprise agréée Placo®



1 Un expert près de chez vous,

Dans le réseau national, reconnaissable à son logo millésimé, il existe forcément une entreprise près de chez vous.



2 Une expérience confirmée,

Reconnue pour son savoir-faire technique, elle est sélectionnée grâce à de nombreuses références chantiers.



3 L'assurance d'une entreprise qualifiée,

Elle possède toutes les compétences professionnelles nécessaires, renforcées par une formation continue de Placoplatre.



4 L'accompagnement d'une grande marque,

Partenaire de Placoplatre (filiale du groupe Saint-Gobain), elle dispose d'une offre produits innovante et du soutien d'un leader mondial.



5 La conformité aux réglementations

Elle opère dans le respect des règles de l'art, normes et textes réglementaires applicables et selon les prescriptions de sécurité.



6 La garantie de l'information

En sa qualité de partenaire, elle a directement accès aux procès verbaux, avis techniques et certificats de Placoplatre pour toute opération de contrôle sur ses réalisations.

7 Un engagement développement durable

Respectueuse de l'environnement, elle met en œuvre des solutions à la fois innovantes et durables proposées par Placoplatre (acoustique, qualité de l'air, recyclage des déchets).

Les + pour vous qui êtes un particulier



8 Une réponse idéale à vos besoins

L'entreprise assure un rôle de conseil et vous assiste dans le choix des solutions les mieux adaptées à votre projet.

9 Une garantie de tranquillité et de sécurité

Elle s'engage à remplir ses obligations et dispose des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des travaux réalisés.

10 L'assurance d'un accompagnement Placo®

Pour toute question, en amont, pendant ou après les travaux, elle vous apporte une réponse technique optimale grâce à l'accompagnement régulier de Placoplatre.

Les + pour vous qui êtes une entreprise, un architecte, un bureau d'études



8 Une capacité d'innovation soutenue

Partenaire de Placoplatre, l'entreprise est informée en priorité des mises sur le marché des nouveaux produits, systèmes et dernières innovations.

9 Un passeport pour des marchés complexes

Hôpitaux, chantier grande hauteur, protection incendie, protection acoustique... Elle répond à tout type de marché, privé ou public, de tout niveau de complexité.

10 L'assurance d'une cohérence système

Elle garantit des réalisations de qualité grâce à la cohérence des systèmes Placo® testés et validés en laboratoire.

Prescripteur

Particulier

► Madame Soulas, Loiret Rénovation, maison particulière

"Nous voulions rendre notre maison de campagne confortable tout en conservant son caractère. C'est une parfaite réussite, nous nous sentons bien dans cette maison chaleureuse".



"Quand nous avons voulu rénover la maison de famille, nous n'étions pas persuadés de la nécessité de l'isolation.

M. Patrick Morvan, passionné par son métier et très disponible, nous a fourni des informations précises et des conseils avisés, ce qui nous a amené à cette décision d'une isolation complète. Tous les murs donnant sur l'extérieur, ainsi que les plafonds, ont été isolés, et les huisseries changées dans le respect du style de la maison des arrière-grands-parents (poutres et torchis au plafond dans le séjour). Le choix de la marque Placoplatre®, que nous connaissions, était pour nous rassurant et synonyme de qualité de travaux".



► Michel Salande, Arcasa Architecture, Oise Rénovation, marché public

"Pour la médiathèque de Liancourt, j'ai fait appel à l'entreprise Dauvillé dont j'apprécie les compétences techniques et la recherche continue de qualité".



"Il s'agissait de rénover une des dépendances du château

de la Rochefoucauld, en faisant entrer le contemporain dans ce bâtiment ancien et classé. A l'intérieur, nous avons installé une voûte de 30 mètres de long suspendue à une charpente métallique, isolée phoniquement et thermiquement.

Les services techniques de Placo® nous ont apporté leur appui pour l'étude et l'installation des suspentes verticales. Travailler avec une entreprise performante, suivie par une société qui connaît bien ses matériaux, nous permet d'apprendre vis-à-vis de la mise en œuvre et d'évoluer. Une entreprise membre du Club Placo®, c'est aussi l'assurance de bénéficier d'un système complet comprenant les accroches, les ossatures...".



N'est pas entreprise agréée Placo® qui veut...

Faire partie du Club entreprises Placo®, c'est respecter un cahier des charges exigeant :

- être un professionnel reconnu dans les métiers du plâtre et (ou) de la plaque de plâtre,
- posséder toutes les qualifications et les garanties requises pour la commercialisation et la mise en œuvre des produits et systèmes Placo®,
- faire poser les produits Placo® par des salariés qualifiés.



Ce cahier des charges strict est matérialisé par la signature d'une charte d'engagement mutuel liant Placoplatre et les entreprises agréées.

Elle témoigne de la qualité, de la fiabilité et du savoir-faire des entreprises agréées dans la mise en œuvre des produits et systèmes Placo®.

Aujourd'hui présentes partout en France, plus de 600 entreprises du Club ont franchi les étapes de l'agrément Placo®.

Chaque année, le renouvellement de leur agrément est réétudié.



Document imprimé sur papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement par imprimeur



Placoplatre
S.A. au capital de 10 000 000 €
R.C.S. Nanterre B 729 800 706

34, avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex

www.placo.fr



Avril 2011 - au fil du temps, les photos illustrant les réalisations de nos membres ont été remplacées par des photos plus récentes. Les photos illustrant les réalisations de nos membres ont été remplacées par des photos plus récentes. Les photos illustrant les réalisations de nos membres ont été remplacées par des photos plus récentes.

Choisir une entreprise agréée Placo®,
c'est être certain
de la qualité
de son chantier

Pour en savoir plus,
contactez votre expert agréé Placo®